

AGENTS RECENSEURS :

LA COMMUNE DE MATOURY RECHERCHE DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION QUI SE DEROULERA DU 18 JANVIER AU 24 FEVRIER

Période de travail

De début janvier à fin février (pendant 8 semaines environ)

Descriptif des tâches à réaliser

- se former aux règles du recensement,
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses sur un secteur défini et les faire valider par le coordonnateur et le coordonnateur adjoint,
- déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- relancer, avec l'aide du coordonnateur communal et du coordonnateur adjoint, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis,
- rendre compte de l'avancement de son travail au coordonnateur et au coordonnateur adjoint, au moins deux fois par semaine (suivi de l'avancement de la collecte, gestion des difficultés, évaluation du travail),
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Profil recherché

- Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses de son secteur à différentes heures de la journée du lundi au dimanche.
- Très grande discrétion
- Capacité à assimiler les règles
- Aisance relationnelle, dynamisme
- Moralité, neutralité
- Sensibilisation à internet
- Stabilité dans la fonction
- Rigueur et méthode
- Ténacité

Horaires :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser.

Contraintes :

- Possibilité de travailler le week-end et en soirée
- Contact avec les différents publics
- Gestion éventuelle de situations difficiles
- Rendre compte régulièrement de son travail

- Pouvoir être joint facilement lors des tournées (possession d'un téléphone portable appréciée)

Formation des agents recenseurs :

Les agents recenseurs bénéficient de journées de formation obligatoires, début janvier.

Rémunération

Rémunération en fonction du nombre de questionnaires de logements du district à recenser + forfait couvrant les frais liés aux séances de formation, aux frais de téléphone et de transport ainsi que la prime de bon achèvement